



Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin

Conseil Syndical du 21 février 2023

Réuni au 26 Impasse du Grand Champ 73 390 Chamoux-sur-Gelon
À 19h00

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

Jérôme Berthier, Anne Coudray, Mathieu Couchenet, Aurore Stivanello, Philippe Fantin, Marc Girard, Nadège Etienne, Sébastien Senis, Eric Barbier, Christine Belingheri, Sylvie Plottier, Nadine Combet, Jacqueline Schenkl, Christiane Favre

Secrétaire de séance : Mathieu Couchenet

Délibération n°01-21022023 :

Remboursement de frais scolaires et périscolaires à la commune du Bourget en Huile :

La commune du Bourget en Huile demande une participation aux frais de scolarité et périscolaire pour un enfant domicilié à Villard-Léger, pour lequel le SIEGC n'a pas accordé DE dérogation à la carte scolaire : **demande REFUSEE A L'UNANIMITE**

Délibération n°02-21022023 :

Autorisation d'ouverture de crédit par anticipation – budget 2023

Ouverture au compte 2313 opération 110 « Rénovation des écoles » : 190 000€

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération n°03-21022023 :

Remboursement de la somme de 92.90€ à une enseignante pour l'achat de fournitures scolaires : ADOPTEE A L'UNANIMITE

Délibération n°04-21022023 :

Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée à La Présidente :

Décision n°02-2022 : signature avenant n°4 aux conventions de mise à disposition des agents par la Communauté de Communes Coeur de Savoie afin d'ouvrir la possibilité de verser le RIFSEEP aux agents.

Décision n°01-2023 : signature des contrats d'assurance bâtiments, véhicule, auto mission collaborateur et élus avec Groupama

Fait à Chamoux-sur-Gelon, le 01 mars 2023

La Présidente
Nicole Bouvier

